

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

CMPP
13 rue du port Saint Roch
45 200 MONTARGIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

Le pôle accompagnement polyvalent enfants adolescents fonctionne en tant que tel depuis janvier 2024. Inscrit dans le dispositif enfants avec le Pôle accompagnement médicosocial éducatif et apprentissage, le pôle d'accompagnement polyvalent enfants et adolescents n'est plus rattaché à la direction de dispositif depuis janvier 2024. Le pôle APEA est constitué des services ambulatoires du secteur enfants à savoir le CAMSP, le CMPP et le SESSAD avec ses services rattachés (UEMA, UEEA, EMAS).

Le CSEE est commun à ces services ainsi que la commission de formation. Des travaux de mise en commun de procédures et d'actualisation de process se mettent en place. La dynamique de fonctionnement en pôle peine cependant à trouver pleinement sa place en raison de l'éloignement géographique.

La dirigeance du CAMSP et du CMPP évoluant avec la création de postes de chefs de service, des réunions de pôle rassemblant les cadres sont envisagées sur le second semestre 2025. Ces réunions constitueront des temps de travail autour de thématiques communes liées à l'accompagnement des enfants en ambulatoire.

III. Présentation de l'ESMS/Service/Dispositif

Le CMPP des PEP 45 dispose de deux antennes : l'une à Montargis et l'autre à Gien. Les locaux sont partagés avec le CAMSP. Le CMPP accueille des enfants et jeunes de 0 à 18 ans, l'accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'aux 20 ans du jeune. La capacité autorisée est de 9 600 séances annuelles. C'est un service ambulatoire qui propose des séances individuelles ou en groupes, conduites par un ou plusieurs professionnels. Les séances peuvent avoir lieu en dehors de locaux du CMPP.

Ces accompagnements s'adressent à des enfants et jeunes qui présentent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage et/ou du comportement nécessitant un suivi pluri disciplinaire.

IV. Ressources humaines

Grâce à un financement de l'ARS obtenu dans le cadre de l'auto-évaluation quant à l'accompagnement des enfants présentant un TND, un éducateur spécialisé a été recruté à temps plein pour compléter l'équipe. Les éducateurs, désormais au nombre de deux à temps plein, interviennent chacun sur un site principalement auprès des enfants en attente de prise en charge. Cet accompagnement éducatif vient compléter l'offre de service et ouvre les suivis sur davantage de coopération avec les familles.

Grâce à ce même financement, le temps d'assistante de service social sur le site de Gien a été porté de 0.30 à 0.50 ETP.

Le site de Gien ne dispose plus de temps d'orthophoniste depuis le départ de la professionnelle à l'été 2024. Le CMPP recourt à des conventions avec des orthophonistes libérales quand cela est envisageable.

En 2024, plusieurs formations sollicitées par les professionnels ont pu avoir lieu.

Intitulé de la formation	Professionnels formés	Mode de financement
Enjeux et pratiques du bilan psychopédagogique	Psychopédagogue	OPCO
S'exprimer aisément au sein d'un groupe	Secrétaire	OPCO
DU troubles de l'attachement	Psychologue	OPCO
Test de la patte noire	Psychologue	OPCO
Troubles graphomoteurs et suivis en psychomotricité	Psychomotricienne	Hors OPCO
Nepsi II	Psychologue	Hors OPCO
Agir à l'adolescence avec ou sans fantasmes	Psychologue	Hors OPCO

Où sont les mères	Psychologues	Hors OPCO
Apprendre par corps	2 orthophonistes	Hors OPCO
Le bilan psychomoteur chez l'enfant	Psychomotricienne	Hors OPCO
Espace étude	Psychologue	Hors OPCO
Les écrits professionnels	Collective	Hors OPCO

En 2024, les professionnels du CMPP ont participé à l'actualisation du projet d'établissement. Sous l'animation d'un prestataire extérieur, des groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises pour questionner les principes de fonctionnement du service. En parallèle, les membres de l'équipe ont travaillé par corps de métiers autour de supports explicatifs de leur rôle et missions. Ce projet d'établissement est à consolider en équipe avant présentation à la CASD.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>4</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>3%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>11%</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>0</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>0</i>

Un poste de direction est vacant au 31 décembre à la suite du départ du directeur adjoint de pôle en charge du CMPP et de la décision associative prise quant à la dirigeance de ce service. La direction est désormais commune avec le CAMSP et étoffée d'un poste de chef de service.

V. Activité et accompagnement des personnes

En 2024, 355 enfants et jeunes ont bénéficié d'un suivi par le CMPP. Pour 93 d'entre eux, cet accompagnement a pris fin au cours de l'année tandis que 86 suivis ont débuté.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	0
Part des PAP réalisés dans le DUI	76%

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le CMPP ne figure pas parmi la liste des établissements répondant à l'obligation de mettre en place un conseil de la vie sociale. Le travail autour d'une autre forme de participation est à construire.

Un groupe intitulé « pause parents » a été mis en place sur le Giennois en 2024 conjointement avec les autres structures des PEP 45 présentes sur ce territoire. Le nombre de parents reste marginal mais tend à évoluer.

Indicateurs communs	2024
Part des professionnels formés à l'autodétermination	0

<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

VII. Qualité et évaluation

La démarche qualité n'a donné lieu en 2024 à aucune réunion de travail. Cette dynamique se met en place en 2025 en lien avec la préparation de l'évaluation à venir.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	1	1
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	44%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	7%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

L'éducation nationale demeure le principal partenaire du CMPP. Ce lien est maintenu notamment grâce à la participation de la coordinatrice pédagogique aux réunions organisées dans le cadre scolaire. Sur le territoire du Giennois, la coordinatrice pédagogique est intervenue auprès des enseignants référents à la demande de l'inspection académique pour présenter le service dans sa composition, ses missions et ses modalités d'organisation. Une autre intervention conjointe avec la psychopédagogue a été organisée dans un collège du territoire montargois en vue de présenter des outils à destination des enfants présentant des troubles DYS. Les autres professionnels s'inscrivent également dans cet échange dans un objectif de continuité des apprentissages et d'adaptation aux besoins.

Un partenariat médical existe avec le CMPE au travers de l'intervention du médecin pédopsychiatre sur certaines situations.

Des bilans mensuels sont réalisés avec les coordonnateurs de la PCO ainsi que la participation au comité stratégique.

<i>Structures concernées</i>	<i>Indicateurs spécifiques</i>	<i>2024</i>
<i>CMPP et CAMSP</i>	<i>Taux d'intervention hors les murs</i>	<i>7%</i>

Commentaires :

IX. Synthèse et perspectives

Les travaux de groupes menés en 2024 par l'équipe du CMPP dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement ont initié une réflexion qui permet de repenser certaines modalités de fonctionnement de ce service. Les usagers sont bien placés au cœur du dispositif d'accompagnement et ce dès la demande d'admission grâce à la présence d'un éducateur spécialisé sur chaque site. Le lien tissé en amont des admissions par ces professionnels permet une meilleure maîtrise des situations individuelles des enfants et de leur contexte d'évolution.

Dans cette dynamique, l'arrivée d'un chef de service permettra un encadrement de proximité quant aux projets des usagers et une meilleure coordination des différents professionnels.

En parallèle, les travaux préparatoires à l'évaluation de la qualité offriront l'opportunité d'un recentrage autour des critères de la HAS et de ce fait une confirmation ou un repositionnement des bonnes pratiques professionnelles.